



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 13 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	20
Représentés	7

N° 2023-029

Tarifs vente de
caveaux

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept avril deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. CAMHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, S. BOULINGUEZ représentée par M. RIBES, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. CUTILLO représenté par A. RUBIOLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE.

Absent non excusé : M. SOONEKINDT.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de vente de caveaux en date du 3 avril 2023.

La délibération n°2021-059 en date du 12 octobre 2021 définit les prix de vente suivants :

	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
Petit caveau 2-3 places	2 000 € HT	2 400 € TTC
Grand caveau 6-9 places	2 900 € HT	3 480 € TTC
Case de columbarium (pour 30 ans)	800 € HT	960 € TTC
Plaque mémorielle (dont pose)	50 € HT	60 € TTC

Cette délibération prévoit l'actualisation des tarifs au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de la construction ICC.

Or au 1^{er} janvier de l'année N n'est connu que l'indice du 2^{eme} ou du 3^{eme} trimestre de l'année N-1.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De dire que chaque prix est indexé lors de chaque vente, selon le dernier indice de la construction ICC connu au moment de la vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 20 AVR. 2023
Affiché le : 20 AVR. 2023